

NOTE D'INFORMATION 2023-2024

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : <u>periscolaire@bassussarry.fr</u>
CENTRE DE LOISIRS : <u>alsh@bassussarry.fr</u>
RESTAURATION SCOLAIRE : restauration@bassussarry.fr



La Mairie de Bassussarry est responsable des temps de l'Accueil Périscolaire, de la Pause Méridienne, de la restauration scolaire et du Centre de Loisirs.

Horaires 2023/2024



7	115 §	h45	12h00	14h00	16h45 18h	30
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	ACCUEIL PERISCO	ECOLE	PAUSE MERIDIENNE	ECOLE	ACCUEIL PERISCO	
71	30				181	h30
VACANCES	VACANCES SCOLAIRES CENTRE DE LOISIRS					



Le portail Famille

Le service enfance jeunesse de la mairie de Bassussarry s'est doté d'un nouveau logiciel commun aux différents services (périscolaire, centre de loisirs, local jeunes et restauration scolaire).

Très pratique, le portail famille vous permet de planifier les activités et repas de vos enfants en un clic!

<u>Un seul et unique dossier</u> par enfant sera nécessaire pour ces trois temps.

DOSSIER À REMPLIR POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION ET/OU DOSSIER À RÉACTUALISER SUR LE PORTAIL FAMILLE

Le dossier de l'enfant devra obligatoirement contenir toutes les pièces suivantes :

- Fiche sanitaire de l'enfant et dossier familial
- Une copie des vaccins à jour
- Un justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Une fois le dossier complet, vous pourrez inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire, au centre de loisirs ainsi qu'à la restauration scolaire à l'aide des documents fournis ultérieurement.

L'encadrement sera assuré par des animateurs diplômés (d'un Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur au minimum ou équivalence).

Les agents sont sous la responsabilité de Monsieur le Maire de Bassussarry.

Centre de Loisirs - Allée de Bielle Nave - 64200 BASSUSSARRY

2 05.59.43.38.35

06.16.75.21.91

Site: www.bassussarry.fr

Mail: alsh@bassussarry.fr



ACCUEIL PERISCOLAIRE



Les tarifs à compter du 1er septembre 2023

Familles nombreuses : ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant présent à l'accueil périscolaire

• Pour les enfants domiciliés à Bassussarry

ABONNEMENTS MENSUELS	QF ≤ 750 €	QF ≥ 751 €
Abonnement Matin	13 €	16€
Abonnement Soir	15 €	19 €
Abonnement Matin & Soir	20 €	26€

• Pour les enfants domiciliés hors Bassussarry

ABONNEMENTS MENSUELS	QF ≤ 750 €	QF ≥ 751 €
Abonnement Matin	14 €	17 €
Abonnement Soir	16€	20 €
Abonnement Matin & Soir	21 €	27 €

⇒OCCASIONNEL : 2,5 € par présence sur un temps d'accueil

DE PLUS, LE TARIF EST UNE MOYENNE CALCULEE SUR L'ANNEE SCOLAIRE DONC L'ABONNEMENT DOIT ÊTRE REGLE TOUS LES MOIS DE SEPTEMBRE à JUIN, MÊME SI L'ENFANT NE FREQUENTE PAS L'ACCUEIL DURANT UN MOIS (sauf en raison d'une absence prolongée à l'école pour raison de santé ou déménagement ou changement d'école ou changement de situation professionnelle d'un des parents).

CENTRE DE LOISIRS

Pour les familles bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres (QF ≤ **750**) de la CAF: l'aide aux temps libre (4,00 €/jour ou 2,00€/½ journée) est déductible de ces tarifs.

Familles nombreuses : ½ tarif à partir du 3ème enfant présent au CLSH.

Possibilité d'accueil à la demi-journée avec repas, mais le tarif à la journée sera appliqué.

Pour les familles non domiciliées à Bassussarry, sous réserve de disponibilité de places, un supplément de 2€/jour ou 1 €/_{1/2} journée sera appliqué aux tarifs ci-dessus.

Quotient *	Enfant de Bassussarry		Enfant hors Bassussarry	
Familial	JOURNÉE	½ JOURNÉE	JOURNÉE	½ JOURNÉE
De 0 à 650 €	8€	4 €	10 €	5 €
De 651 à 750 €	10 €	5€	12 €	6€
De 751 à 1000 €	12 €	6€	14 €	7€
De 1001 à 1500 €	15 €	8€	17 €	9€
+ de 1500 €	17 €	10 €	19 €	11 €

^{*} Calcul du Quotient Familial (QF): Revenu net imposable divisé par 12, puis divisé par le nombre de parts.

ATTENTION !!! Une pénalité de 5€ sera appliquée pour tout retard du soir à l'accueil périscolaire ainsi qu'au centre de loisirs.

RESTAURATION SCOLAIRE

Forfaits Mensuels	Enfants de Bassussarry	Enfants hors Bassussarry	
Forfait 4 repas/semaine	59€	62€	
Forfait 3 repas/semaine	51€	53€	
Forfait 2 repas/semaine	41€	43€	
Repas occasionnel	5€80	5€80	

Familles nombreuses : - 20% sur le 3^{ème} enfant

